



Le Petit Chavanais

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

EDITO

En route pour une nouvelle dimension.

Au 1er janvier 2017, les trois Communautés de Communes du Sud Grésivaudan ont fusionné pour donner naissance à une nouvelle entité territoriale baptisée « Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ». Cette réforme institutionnelle s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi, dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », votée en 2015. L'objectif assigné est clair : simplifier le paysage administratif français. En effet, ce n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais pas moins que la disparition automatique des trois communautés de communes d'origine du Sud Grésivaudan et de cinq syndicats, pour notre seul territoire.



Mais ce n'est pas qu'un remaniement du nombre de collectivités, la simplification voulue par le législateur impose le transfert de certaines compétences exercées par chacune des communes vers cette nouvelle intercommunalité. C'est notamment le cas de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Dès le 1^{er} janvier 2018, un seul service intercommunal prendra en charge le fonctionnement des réseaux et installations et son administration pour les 47 communes.

Citoyens et élus ne doivent pas se tromper, à bien des égards, c'est une marche vers une nouvelle dimension ! La rationalisation qui s'impose à présent n'a de sens que si d'autres réformes l'accompagnent : une fiscalité plus adaptée et plus juste dans la répartition des ressources, un allègement et une simplification des contraintes à tous les niveaux. Mais aussi une définition claire et comprise des rôles respectifs, entre l'administration d'État et celle des collectivités territoriales.

Ce n'est donc que le début d'un chantier exigeant qui doit se poursuivre, face auquel la France et les Français ont longtemps reculé. Pour autant, le rôle de la commune et du Conseil Municipal demeure plus important encore ! Si la mobilisation des élus communaux s'exerce avec une prise directe moindre, il appartient à chacun d'eux d'intégrer cette nouvelle dimension. Cette organisation exige dès aujourd'hui une vigilance grâce à une connaissance accrue par élus municipaux du fonctionnement de tous les services exercés à l'échelle intercommunale. Autrement dit : la réussite est bien l'affaire de tous...

Comme à chaque « Nouvel An », 2018 sera une nouvelle étape de la vie pour tous. Aussi, à la suite de ces quelques lignes, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous tous mes vœux pour que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et prospérité.

Infos pratiques

Mairie:

Ouverture du secrétariat:

Lundi, mardi et vendredi: 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Tél. : 04 76 38 50 68

Fax : 04 76 38 11 43

Email :

mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr

Ecole:

Service Périscolaire : 04 76 36 01 33

Ecole St Bonnet : 04 76 38 04 62

Ecole Montagne : 04 76 36 45 67

Service technique :

Dominique DUPUIS : 06 89 88 25 35

Syndicat Intercommunal des Eaux :

Pour toutes questions contactez le:

04 76 38 50 68.

Numéro d'astreinte SIE :

06 44 26 34 18

Communauté de Communes :

04 76 38 45 48

Robert Pinet
Maire

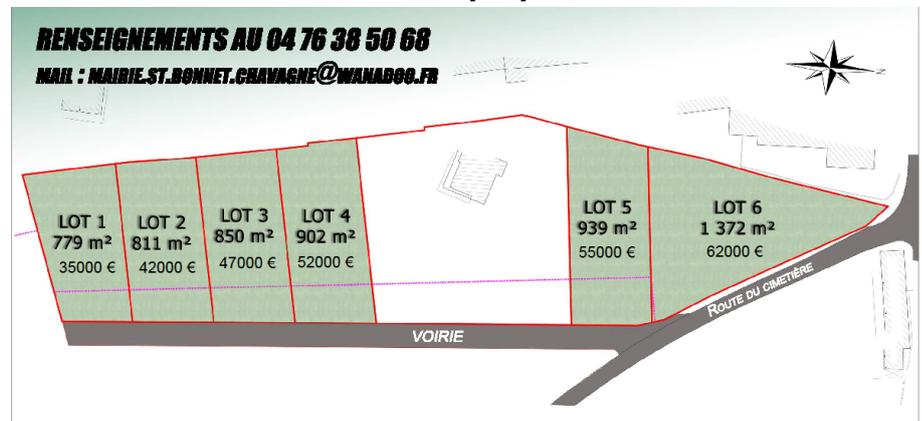
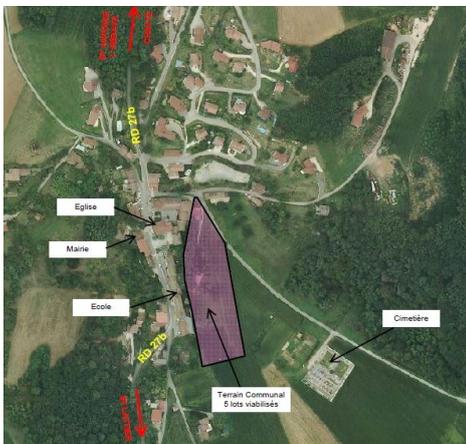


Création d'un nouveau lotissement

L'acquisition des terrains provenant de la famille Gonnet est finalisée. Les premiers travaux pour aménager le futur lotissement sont en cours de réalisation avec le raccordement d'une nouvelle zone du village au réseau d'assainissement communal.



Ce nouveau lotissement proposera 6 lots à la vente.



Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec la mairie au 04.76.38.50.68

Au 1er janvier, la gestion de l'eau et de l'assainissement change

Le 28 novembre, le conseil municipal a validé le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif à la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté ». Ce transfert est proposé au 1er janvier 2018. Cette décision est une conséquence de la Loi NOTRe, qui nous contraint à harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire. Le conseil communautaire a décidé le mardi 19 décembre 2017 un lissage des prix sur cinq ans. L'évolution devant mener à un tarif unique sur l'ensemble des communes. Les tarifs de l'eau est très disparate, mais la stratégie consiste à faire converger progressivement toutes les communes vers un prix de 1,06 euro HT le m³ en 2024, de même pour l'abonnement qui devrait passer à 84 euro HT et pour l'assainissement. Pour rappel, notre forfait était en 2017 à 98 euro avec un prix au m³ de 1,23 euro, on note donc peu de changement à notre niveau.

Pour tout renseignement d'ordre technique, administratif ou concernant le règlement de vos factures, vous pouvez désormais vous adresser à :

Régie eau et assainissement de la SMVIC

1 bis, rue Ampère – 38160 SAINT MARCELLIN

Tél : 04.76.64.01.81 / Mail : regie.eau@3c2v.fr

Ouverture du lundi au Vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

En cas de problème technique ou de panne, vous pouvez contacter le service d'astreinte 7 jours / 7 et 24 h / 24 :

04.76.36.94.01

Portrait d'un chavanais



Chavanais d'origine depuis bientôt 50 ans, Daniel Delaigue vient de remporter pour la deuxième année consécutive le championnat du monde des casseurs de noix. Ce concours consiste à casser, monder et récupérer le cerneau intact. Il a donc réussi à extraire 87 cerneaux entiers en moins de 10 min et 36 s soit 13 cerneaux en 10 s.

Félicitations à notre président du comité des fêtes qui œuvre chaque année avec son équipe à animer notre village.

Brèves

vos démarches à portée de clic !



Dématérialisation dans le traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire.

Il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture pour effectuer vos démarches. Pour vos demandes d'immatriculation quatre téléprocédures sont déjà disponibles sur

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Refaire son certificat d'immatriculation.
- Changer d'adresse sur mon certificat d'immatriculation.
- Déclarer la vente de mon véhicule.

- Changer de titulaire du véhicule.

Les téléprocédures sont également disponibles pour le permis de conduire sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes:

- Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie).
- Demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire.

Intempéries

Début octobre un violent coup de vent a cassé un des derniers arbres centenaires dans la cour du château. Heureusement sans dégâts.



Agenda 2018

Vœux de la municipalité :

Samedi 13 janvier 2018 à 17h30 à la salle des fêtes.

Club Bel Air

Assemblée Générale du club le **mardi 9 janvier à 14h00** à la salle des fêtes.

Concours de cartes et de pétanques **mercredi 21 février**.

Loto

Samedi 3 février à 19 h à la salle des fêtes de St Bonnet de Chavagne. Organisé par le sou des écoles.

Matinée Boudin Caillettes le dimanche 21 janvier

Repas chevreuil le samedi 10 février à la salle des fêtes. Organisé par l'ACCA.

Les Amis de l'Arthaudière

Assemblée Générale le **vendredi 16 mars**.

Une journée chantier date à confirmer.

Apéro-Concert samedi 7 avril

au château organisé par le comité des fêtes.

Les Vieilles autos du Vercors

Les 21 et 22 avril de 8h à 18h, exposition de vieilles voitures, motos, tracteurs, au Château de l'Arthaudière.



Echo du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni six fois cette année les termes suivants ont été abordés,

**La commune de St Bonnet de Chavagne compte au 1er janvier 2017 : 651 habitants*

***PLU** : Suite à l'annulation du PLU par le Tribunal Administratif sur requête du Préfet, le Maire a exposé au Conseil Municipal un projet de délibération d'approbation du PLU en apportant les correctifs souhaités par les services de l'État.

Ainsi, le document propose de reprendre les motifs d'annulation retenus par le Tribunal et prend acte des modifications à mettre en œuvre pour approuver définitivement le PLU avant la fin mars 2017. Le Maire a présenté les compléments et clarifications apportés au dossier d'approbation du PLU pour donner suite aux motifs d'annulation. La projection des documents graphiques a permis au Conseil de visualiser les corrections qui portent sur les points suivants :

- Redéfinir l'article Ut2 du Règlement du PLU afin d'encadrer plus strictement les constructions admises dans cette zone pour assurer la préservation du site historique du château de l'Arthaudière et améliorer ainsi la cohérence entre le rapport de présentation et le règlement.
- Compléter le rapport de présentation pour justifier de la compatibilité du zonage au regard de la prise en compte des risques naturels et traduire l'analyse des risques en terme de délimitation des zones constructibles et revoir la limitation des zones constructibles lorsque nécessaire au regard du risque.
- Reprendre les documents graphiques qui délimiteront précisément les risques naturels, en identifiant clairement les secteurs où l'existence de risques naturels justifie que les constructions et installations soient interdites ou soumises à conditions spéciales. - Réduire les zones constructibles (UA, UB, AUa) lorsque des terrains non bâtis appartenant à ces zones se trouvent concernés par un risque fort ou moyen.
- Ajuster le schéma de l'Oriente d'Aménagement et de Programmation de la zone AUa pour tenir compte de la réduction de cette zone suite à la meilleure prise en compte des risques. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le dossier de PLU ainsi corrigé des griefs formulés par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Transfert du PLU à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan : Le Maire a présenté le projet de délibération portant opposition au transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan au 27 mars 2017. Le PLU serait alors transformé en PLU Intercommunal.

Dématérialisation du PLU : Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune sera dématérialisé pour 2018 afin qu'il puisse être mis en ligne sur le site officiel « Géoportail ». Cette démarche devenant obligatoire pour rendre opposable les documents d'urbanisme des communes.

***DEMANDE D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT** : Le Maire a présenté le projet d'extension du réseau d'assainissement communal par relèvement du secteur « Est » et cimetière. Il a exposé le plan de financement et les demandes de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau RMC.

***PROJET LOTISSEMENT** le Maire a exposé au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles de terrains appartenant à la famille Gonnet cadastrée B 218, 546 et 394 pour une surface de 13.878 m². Ce foncier étant limitrophe des bâtiments publics communaux : logements, Cure, cour des écoles. La maison avec 2500 m² de terrain sera vendue à une nouvelle famille qui s'installera sur Saint Bonnet de Chavagne. La vente à la commune se réalisera pour un montant de 150 000 euros. Ce foncier pourra être le support de logements locatifs, de lots de terrains à bâtir revendus et permettra le passage de l'extension du réseau d'assainissement dans le cadre d'un aménagement global.

L'acquisition des terrains est finalisée. Les premiers travaux pour aménager le futur lotissement sont en cours de réalisation avec le raccordement d'une nouvelle zone du village au réseau d'assainissement communal. Ce nouveau lotissement proposera 6 lots à la vente. Pour la gestion de ce projet, le Maire a proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe.

***RECRUTEMENT**: Robert Pinet a informé le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Yoan Clemente en contrat d'avenir.

***NOUVEAU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE** au quartier « Grandes Granges ». Ces travaux sont financés en totalité par le SEDI. -

***CHANGEMENT DE NOM DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNE** du Sud Grésivaudan. La nouvelle identification de la Communauté de Communes est : « St Marcellin Vercors Isère Communauté ».

***APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016:**

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses réalisées s'élève à 478 027,53 €. Le total des recettes réalisées est de 542 756 €.

Sur la section d'investissement, les dépenses réalisées sont de 113 563,92 € et les recettes réalisées sont de 136 952,15 €.

***VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :**

Le résultat de l'exercice 2016 est de 23 388,23 € pour la section investissement et de 68037,38€ pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 après prise en compte des reports des exercices précédents est de 54 189,85 €.

Le Conseil Municipal et le CCAS ont voté à l'unanimité le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2016, soit à reprendre au budget primitif 2017 : affectation

***VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Robert Pinet a donné les orientations budgétaires pour 2017. Il a présenté l'évolution des taux des taxes locales concernant l'intercommunalité suite à la fusion des trois précédentes communautés de communes. Cette homogénéisation des taxes a un impact sur les taux communaux. Le Maire a proposé une augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe du foncier bâti et 0,50% du taux de la taxe du foncier non bâti.

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses prévisionnelles est de 617 905 €. Ces charges de fonctionnement intègrent notamment la reprise de l'entretien des dépendances du château par nos agents communaux, les dépenses liées aux actions du CCAS, la poursuite des aides financières octroyées aux associations communales et à la bibliothèque intercommunale.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de 617 905 €. Elles tiennent compte de l'évolution des taxes locales, du remplacement de Jean-Michel Truchet arrêté pour des soucis de santé par un contrat d'avenir et des aides liées à cet emploi et de l'évolution des différentes dotations.

Au niveau de la section investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 599 194 €. Les dépenses prévisionnelles d'investissement permettront de rembourser le capital des emprunts pour 35 000 €, acquérir le foncier de la famille Gonnet pour 153 500 €, acheter du matériel et de l'outillage pour 2 000 €, acquérir une armoire anti-feu pour ranger l'état civil et les documents importants pour 8 254 €, effectuer la deuxième tranche de travaux à l'Arthaudière si accord de l'état et du département pour 130 000€, entretenir les voiries pour 50 000 € et réaliser l'extension du réseau d'assainissement pour 160 000 € .

Les recettes prévisionnelles d'investissement seront issues du reversement de la section de fonctionnement pour 88 000 €, de dotations de fonds divers (FCTVA) pour 13 570 €, de subventions d'investissement pour 191 000 € et des emprunts bancaires pour 245 000 €.

Un nouveau point budget : Robert Pinet a exposé l'évolution du budget communal et a commenté les modifications nécessaires à effectuer.

Dans la section de fonctionnement, en dépense, il est proposé d'augmenter le chapitre 11 « Charges à caractère général » de 2 500 euros afin notamment de renouveler les containers pour le transport des repas scolaires. La ligne 14 « Atténuation de produits » est diminuée de 4 029 euros ainsi que la ligne 22 « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 5 231 euros. La ligne 23 « Virement à la section d'investissement est augmentée de 11 000 euros. La ligne 65 « Autres charges de gestion courante » est dotée de 1300 euros et la ligne 67 « Charges exceptionnelles » est augmentée de 1500 euros afin de pouvoir annuler des titres de recette irrécouvrables. Au niveau des recettes de fonctionnement, il est proposé de réduire la ligne 13 « Atténuation de charges » de 5 000 euros et de diminuer la ligne 70 « Produits des services » de 2000 euros. Il est proposé d'augmenter la ligne 74 « Dotations et Participations » de 14 040 euros. Cette dotation imprévue est le résultat d'un nouveau calcul du fond de péréquation des recettes fiscales depuis la fusion des communautés de communes du Sud Grésivaudan.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec une progression de 7 042 euros. Au niveau de la section d'investissement, le maire a proposé de réduire le total des recettes et le total des dépenses de 117 000 euros. La ligne 20 « Dépenses imprévues d'investissement » est diminuée de 1500 euros. La ligne 21 « immobilisations corporelles » est augmentée de 14 500 euros. Le Conseil Municipal a validé les propositions d'acquisition des immobilisations suivantes : un candélabre, un lave-vaisselle professionnel dans l'école avec des bacs, des containers, du matériel informatique pour l'école et une armoire sécurisée. La ligne 23 « Immobilisations en cours » est réduite de 130 000 euros. Ce projet d'investissement concerne exclusivement des travaux sur le site de l'Arthaudière qui sont reportés en raison de concours financiers non finalisés à ce jour. La ligne 13 « Subventions d'investissement » est réduite de 107 000 euros et la ligne 16 « Concours bancaires » est diminuée de 21 000 euros. Ces diminutions sont liées au report des travaux de l'Arthaudière.

L'équilibre des recettes et des dépenses de la section d'investissement s'établit avec l'augmentation de la ligne 21 « Virement de la section de fonctionnement » de 11 000 euros.

Le Maire a exposé l'évolution budgétaire 2017 et a proposé une décision modificative afin de doter les lignes de fonctionnement : Charges de personnel de 1000 euros et Admission non valide de 7200 euros. L'équilibre de ces dépenses supplémentaires a été réparti sur plusieurs lignes de dépenses surévaluées et de recettes sous-évaluées.

***CHATEAU DE L'ARTHAUDIÈRE :** Le Maire accompagné de la Présidente des Amis de l'Arthaudière a accueilli sur le site du château les représentants de l'état (DRAC) et du département. Ils ont échangé sur les projets et sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du site. La deuxième tranche de travaux sur les communs est relancée avec de nouvelles demandes de financements.

***ECOLE :** Le Maire a présenté au Conseil Municipal un projet de délibération pour modifier les temps scolaires et revenir à une semaine de quatre jours sans temps d'activité périscolaire (TAP). Cette évolution est possible suite au nouveau décret. Ce projet a été validé par le conseil d'école du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et par la commune de Montagne,

81 élèves ont effectué la rentrée scolaire 2017 pour l'ensemble du RPI . Le retour à la semaine de quatre jours d'école a nécessité le réaménagement du temps de travail des agents communaux notamment liés aux activités périscolaires.

Le Maire a proposé d'ouvrir une réflexion sur la tarification des repas à la cantine scolaire. Une première approche avec une prise en compte du quotient familial, ou du revenu fiscal de référence calculé sur l'avis d'imposition et la composition du foyer. Le Conseil Municipal a validé la poursuite de cette réflexion et de la partager au sein du RPI avec la commune de Montagne.

L'acquisition de matériel informatique: le plafond d'investissement est de 8000 euros par commune aidé à 50% par l'état. Un cahier des charges précis . Après consultation des enseignants le choix s'est orienté sur des portables, des tablettes et une borne Wifi.

***MEDECINE DU TRAVAIL:** Le Maire a exposé le projet d'adhérer au Centre de Gestion 38 pour la gestion de la Médecine du Travail à compter du 1er janvier 2018.

***DIVERS :** Le Maire a lu et commenté un projet de délibération relatif à la transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétence facultative de la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté ». Ce transfert est proposé au 1er janvier 2018. Le Conseil Municipal après échanges a validé cette délibération.

Robert Pinet a présenté un projet de convention avec le SIE pour l'extension du réseau d'eau potable en direction du cimetière et du futur lotissement. Cette convention a été entérinée à l'unanimité.

Robert Pinet a proposé au Conseil Municipal de mettre en vente le chapiteau de l'Arthaudière. Cette proposition a été reçue favorablement par les Conseillers Municipaux.

Le Maire a informé le Conseil Municipal du prochain repas des aînés qui se déroulera le vendredi 8 décembre à midi.

Tous les comptes rendu de conseil sont à retrouver sur <http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

Investissements réalisés en 2017

Objets	Montants TTC réglés	Subventions reçues
Etude et révision PLU	6 168,00 €	
Lampadaires lotissement	1 082,64 €	
Matériel de bureau et informatique	772,80 €	
Matériel école : Lave vaisselle et adoucisseur	6 730,00 €	
Mobilier : armoire forte	898,80 €	
Travaux extension assainissement + Lotissement	135 012,61 €	25 037,50 €
Travaux Arthaudière		
Travaux voirie communale	19 186,25 €	
Travaux divers école		
Total	169 851,10 €	25 037,50 €
Rappel total des investissements 2016 : 72 752,88 en euros		

Budget 2017 après décisions modificatives

Section fonctionnement 2017			
Dépenses en euros		Recettes en euros	
Charges à caractère général	175 500 €	Ventes de produits	44 200 €
Charges de personnel	227 000 €	Impôts et taxes	236 138 €
Charges de gestion courante	70 463 €	Dotations et participations de l'état	230 569 €
Atténuation de produits / Dépenses imprévues / Virement section investissement / Opération d'ordre entre section	33 486 € 2 522 € 99 000 € 6 374 €	Produits de gestion courante / atténuation de charges / Produits financiers / Produits exceptionnels	34 000 € 24 961 € 10 € 0 €
Frais financiers	11 560 €	Excédent de fonctionnement reporté	59 527 €
Charges exceptionnelles	3 500 €		
Total dépenses	629 405 €	Total recettes	629 405 €
Section investissement 2017			
Dépenses en euros		Recettes en euros	
Remboursement du capital des emprunts	36 000 €	Dotations fonds divers Réserves	67 820 €
Immobilisations incorporelles	7 500 €	Subventions d'investissement	84 000 €
Immobilisations corporelles	178 254 €	Emprunts et dettes assimilées	225 000 €
Immobilisations en cours (Travaux)	210 000 €	Opération d'ordre entre section	6 374 €
Dépenses imprévues / Solde d'exécution d'investissement reporté	1 000 € 49 440 €	Virement de la section Fonctionnement	99 000 €
Total dépenses	482 194 €	Total recettes	482 194 €

Les services périscolaires

La restauration Scolaire

Cette année peu de changement à la cantine les repas sont toujours fourni par le traiteur Plein Ciel de Parnans. Quelques travaux ont été réalisé durant les vacances scolaires comme la mise en place d'une nouvelle plonge et d'un nouveau lave-vaisselle bien plus pratique pour les employées. Les menus sont disponibles chaque semaine sur le site. Vous pouvez y accéder en allant sur l'onglet « portail famille » le lien vous amène directement sur le site du traiteur qui actualise les menus au fur et à mesure.



Le transport scolaire

Quelques petits changements à ce niveau car le conseil départemental fait appel à un nouveau prestataire. En effet ce ne sont plus les cars Perraud, mais les transports Bertholamy qui ont remporté l'appel d'offre. Mais rien ne change à notre niveau les trajets sont toujours assurés sous la surveillance de Chantal



La garderie Périscolaire

Un service municipal de garderie permet d'accueillir les élèves du RPI avant et après l'école.

Ainsi dès 7H 30 nos employés reçoivent les enfants jusqu'à 8H30 et dans l'après midi de 16h10 à 18h30. En moyenne c'est une quinzaine d'enfants qui sont pris en charge le soir et une douzaine le matin. L'inscription est permanente ou occasionnelle Elle est effectuée par le biais du portail E-Enfance.

Les tarifs sont les suivants:

Garderie matin ou soir: 40€ / période scolaire
Garderie matin et soir: 60€ / période scolaire
Garderie occasionnelle: 3€ / pour un matin ou un soir.

La commune reste à votre écoute pour toutes suggestions et vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2018.





Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Montagne/Saint-Bonnet de Chavagne



La rentrée 2017 a vu le retour de la semaine des quatre jours, avec des matinées scolaires légèrement rallongées et la disparition des Temps d'Activités Périscolaires. Ce changement s'est opéré en accord avec tous les protagonistes (municipalités, enseignants et familles), et ce, pour le bien des enfants.

Nous comptons cette année 80 élèves scolarisés sur les deux écoles du RPI, dont 60 à Saint-Bonnet.

Charlotte Monnet est revenue cette année sur le mi-temps de la classe maternelle, et enseignants comme élèves s'en réjouissent grandement.

Les projets majeurs de cette année :

Les Olympiades se sont tenues le 20 octobre, sous un grand soleil. Les équipes regroupant des élèves de tous âges, se sont affrontées dans des ateliers sportifs tout au long de la matinée, au Château de l'Arthaudière.

Le spectacle du RPI se tiendra cette année le 23 mars et aura pour thème « Les danses du monde ».

Les deux classes de maternelle et CP/CE1 feront un cycle escalade/slackline au printemps, encadré par l'association EPS 38.

Les deux classes de CE1/CM1 et CE2/CM2 participeront à un cycle danse et iront se produire au mois de mai sur la scène du Diapason. Le cycle débutera au mois de janvier par un spectacle de la Compagnie 158 au Diapason et sera suivi par 7 interventions d'une chorégraphe professionnelle dans les classes.



Pour clore cette année 2017, la compagnie Shagaï a emmené tous nos élèves dans un voyage fou autour du monde et de ses danses. Tous les élèves ont dansé valse, tango, kazatchok, samba et tant d'autres ...

Tous ces projets voient le jour grâce à l'envie de l'équipe, l'adhésion des élèves et de leurs familles, mais ne pourraient pas exister sans l'implication et le dynamisme du Sou des Ecoles et des municipalités.

Au nom des élèves et de l'équipe enseignante, un grand merci à tous !



Pour l'équipe pédagogique, Nathalie Bourroux

Bonne et heureuse année 2018 !

Etat civil 2017

Du 21/12/2016 au 20/12/2017

Décès:

- LONG Juliette** décédée le 18 janvier.
- BOSSAN Etienne** décédé le 22 mars .
- ROSE Raymonde** décédée le 26 mars.

Naissance:

- VEYRET** Eden né le 16 juin 2017 à Romans sur Isère.
- LAMBERT** Keylan né le 28/09/2017 à Romans sur Isère.

Mariages:

- BOUVIER Michaël** et **ROCHER Marion** le 10 juin 2017.

Naissances 1917

N°	Noms et Prénoms des enfants	Date
1	Buisson Marie-Louise Zoé	11 mars
2	Bruyère Paul Louis	24 novembre
3	Chalaye Charles Aimé Alphonse	21 aout
4	Gagoud Marie-Louise Marthe	30 janvier
5	Guiguard André Jules	19 aout
6	Hector Marie Louise Fernande	10 aout
7	Mayet dit Chabert Paul Auguste	13 mars

*Certifié par Jules Savoye maire officier de l'état civil de
la commune de Saint Bonnet de Chavagne
le 5 janvier 1918.*

Sommaire

- * Edito/Infos pratiques P1
- * Informations communales / agenda P2 et P3
- * Echos du Conseil Municipal P4 à P7
- * Les services périscolaires p 8
- * Le RPI écoles P9
- * Sou des écoles P10
- * Association Patriotique P 11
- * CCAS P12
- * SIE P 13 à P15
- * ACCA P16
- * Amis de l'Arthaudière P17 à P19
- * Le Club Bel Air P20
- * Le Comité des fêtes P21
- * Initiation Bois P22
- * Vieilles Autos du Vercors P23
- * Brèves intercommunales P24 à P27
- * Etat civil 1917/2017 P28

Nous remercions Les responsables d'associations qui chaque trimestre participent à l'élaboration de ce journal. Vous pouvez nous faire passer des informations en mairie pour le numéro du premier trimestre 2018 sous format numérique **avant le 15 mars 2018. Merci à tous !**



S'inscrire sur l'annuaire économique du site Internet de St Bonnet :
Vous exercez votre activité sur la commune et n'êtes pas présents sur l'annuaire économique ? Merci de contacter la mairie ou d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne dans la rubrique économie de notre site Internet :

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

<http://>

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :
www.saint-bonnet-de-chavagne.fr
Retrouvez le Petit Chavanais au format numérique en rubrique « Vie Municipale »